



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 16 mai 2011, a adopté les règlements suivants :

- 11-011** **Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6. 01)**
L'objet est de permettre une subvention du raccordement électrique de 8 adresses sur le boulevard Gouin, entre les 89^e et 94^e avenues
- 04-047-104** **Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)**
[5959 boulevard Monk - église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – Arrondissement du Sud-Ouest]

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 24 mai 2011

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon